https://montivilliers.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article50

Convention égalité filles - garçons

- Elémentaire - Enseignement Moral et Civique -

Date de mise en ligne : dimanche 9 juin 2013

Copyright © Circonscription de Montivilliers - Tous droits réservés

Préjugés et stéréotypes sexistes, ancrés dans l'inconscient collectif, sont la source directe de discriminations et, à ce titre, doivent être combattus dès le plus jeune âge.

La nouvelle convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif a été signée et engage les différents ministères à mener des actions sur la période de 2013 à 2018.

Elle s'articule autour de 3 chantiers prioritaires :

1. Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes

2. Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes

3. S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude

La convention décline des axes prioritaires pour chacun de ces chantiers, et l'annexe du ministère de l'éducation nationale et du ministère chargé de la réussite éducative présente les thèmes de travail prioritaires pour la première année de la convention.

Les principaux axes de travail sont :

- travailler à une forte intégration de la thématique dès l'école primaire ;

- inscrire la thématique de l'égalité dans le référentiel de la formation du personnel enseignant, d'éducation et d'orientation ;

- renforcer l'éducation au respect mutuel, notamment dans les séances annuelles d'éducation à la sexualité ;

- mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.

Un groupe de travail expérimental sur le programme ABCD de l'égalité est mis en place à la rentrée 2013 sur la circonscription de Fécamp.

Copyright © Circonscription de Montivilliers